



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Le 26 avril 2018

Monsieur Bruno Rodrigue
(À l'attention de : Gazette du Canada, Partie 1, 10 février 2018)
Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada
Holland Cross, tour A, bureau 14, rez-de-chaussée
1600, rue Scott
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Indice de l'adresse : 3000A

Objet : Exemption des produits laitiers de la future politique d'étiquetage des aliments

Monsieur,

Dans le cadre des consultations publiques sur le projet de réglementation d'étiquetage sur le devant des aliments, nous souhaitons vous faire part du fait que les producteurs de lait du Québec sont préoccupés et inquiets au sujet des impacts négatifs que pourrait entraîner le projet sur la santé des Canadiennes et des Canadiens.

Dans sa proposition actuelle, la politique d'étiquetage dissuasive sur le devant des aliments pourrait stigmatiser de nombreux produits laitiers, riches en nutriments essentiels et bénéfiques pour la santé, en considérant seulement l'apport en gras saturé, en sucre ou en sel. En effet, jusqu'à 89 % des unités de gestion des stocks (UGS) de la catégorie des produits laitiers devraient arborer une étiquette d'avertissement sur le devant de l'emballage. Par contre, en raison des cibles et des seuils choisis par Santé Canada, la plupart des croustilles et toutes les boissons gazeuses diètes n'auraient pas à arborer une étiquette d'avertissement. Est-ce le genre de recommandation que Santé Canada veut faire aux Canadiens pour encourager une saine alimentation?

L'orientation prise par le gouvernement dans ce projet de règlement est très surprenante, alors que l'examen des données probantes réalisé par Santé Canada en 2015 révèle que les produits laitiers sont associés à la santé osseuse et à un risque réduit de maladies du cœur, d'hypertension, d'accident vasculaire cérébral, de diabète de type 2 et de cancer colorectal¹. Il s'agit, dans de nombreux cas, des mêmes maladies chroniques que Santé Canada a priorisées dans sa politique.

¹ Santé Canada. Examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires : Rapport technique 2015, 2016, page 96.

Ce même examen des données confirme que les Canadiens ne consomment pas assez des huit nutriments suivants : vitamine D, calcium, magnésium, zinc, potassium, vitamine A, vitamine C et fibres. Bien qu'ils soient reconnus comme étant largement sous consommés par Santé Canada, les produits laitiers sont néanmoins les plus importants contributeurs à l'apport en potassium des Canadiens, fournissant environ un quart de la consommation de cet élément essentiel chez les adultes et la moitié de celui des enfants². Ils fournissent également environ 54 % de l'apport en calcium, 43 % de l'apport en vitamine D, 29 % de l'apport en vitamine A, 18 % de l'apport en zinc et 12 % de l'apport en magnésium³.

Pourtant, la réglementation proposée fera en sorte que des aliments comme le yogourt et le fromage, que nous savons riches en plusieurs de ces nutriments essentiels, entre autres la vitamine A (fromage), le magnésium (yogourt) ainsi que la vitamine B12, le zinc et le calcium (fromage et yogourt), devraient arborer une étiquette d'avertissement décourageant leur consommation, alors, encore une fois, que des produits, comme la plupart des croustilles et toutes les boissons gazeuses diètes, n'en auraient pas.

Comme l'indique le mémoire des Producteurs laitiers du Canada (PLC) qui vous a également été déposé, au cours des dernières années, un consensus scientifique a pourtant démontré l'absence de lien entre les gras saturés alimentaires et l'incidence des maladies du cœur. Même l'examen des données probantes de Santé Canada indique qu' : « il n'y avait pas d'association observée entre les gras saturés alimentaires et une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires ou de maladies coronariennes »⁴. De plus, une récente déclaration de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, basée sur un examen des données mené par un groupe d'experts scientifiques, recommande également de ne pas inclure de seuil ou de limite pour les gras saturés⁵, une recommandation qui va à l'encontre des critères de la proposition d'étiquetage sur le devant de l'emballage de Santé Canada, qui cible le gras saturé comme étant un nutriment préoccupant en matière de santé publique. De plus, selon certaines études, les produits laitiers, peu importe leur contenu en gras saturés, seraient même associés à une réduction du risque des maladies du cœur.

Santé Canada cible les produits sucrés en établissant un seuil sur les sucres totaux, malgré les données montrant que les sucres naturellement présents, tels que lactose, ne sont pas associés à des effets nuisibles sur la santé. Santé Canada met ainsi les produits laitiers dans une situation désavantageuse comparativement à d'autres produits ayant une valeur nutritive moindre. Par conséquent, le gouvernement risque d'inciter les consommateurs à choisir des aliments qui contiennent des édulcorants, dont la valeur nutritionnelle est plus faible, comme des boissons gazeuses diètes, plutôt que des aliments nutritifs comme le yogourt. Cette orientation est contraire à l'objectif de guider les consommateurs canadiens vers des choix alimentaires plus sains pour la santé.

² Tanase CM et coll. Canadians continue to consume too much sodium and not enough potassium. *Can J Public Health* 2011, 102:164-168.

³ Statistique Canada. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition 2015. Analyses précises demandées par les PLC.

⁴ Santé Canada. Examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires : Rapport technique 2015, 2016.

⁵ Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada. Les gras saturés, les maladies du cœur et l'AVC, août 2015.

En ciblant les produits laitiers dans son projet de règlement, le gouvernement irait à l'encontre des conclusions de son propre examen des données probantes. En d'autres mots, le gouvernement reconnaît d'un côté que les produits laitiers sont bons pour les Canadiens et qu'ils n'en consomment pas suffisamment et, de l'autre, leur apposerait une étiquette dissuasive qui discréditerait leur valeur nutritive. Nous dénonçons cette incohérence.

Santé Canada a déjà confirmé que le lait entier sera exempté, un signe évident que l'organisme reconnaît les données scientifiques démontrant la valeur nutritionnelle du lait et sa contribution importante à la santé. Il semble donc illogique de vouloir décourager la consommation des autres produits laitiers. Le fromage et le yogourt contiennent aussi des éléments nutritifs essentiels à une bonne santé, comme du calcium, du zinc et des vitamines.

Vouloir aider les Canadiens à faire des choix sains et éclairés est un objectif louable que les producteurs laitiers, qui offrent un produit de très haute qualité, partagent. Nous partageons l'engagement du gouvernement fédéral à aider la population canadienne à adopter une alimentation saine et équilibrée.

Toutefois, adopter une alimentation saine et équilibrée ne consiste pas seulement à restreindre la consommation de trois éléments nutritifs. Cette vision étroite entraîne beaucoup trop de risques, notamment en ce qui a trait à la santé de la population canadienne. Le gouvernement ne doit pas mettre en œuvre une réglementation qui sèmera la confusion chez les consommateurs quant à la valeur nutritive globale de nombreux produits alimentaires. Les produits laitiers sont des choix santé. La science le confirme. Ils devraient être reconnus comme tels.

Considérant le rôle très important des produits laitiers dans la réduction du risque de maladies non transmissibles, la politique alimentaire canadienne devrait soutenir et encourager la consommation de produits laitiers. Malheureusement, la proposition d'étiquetage sur le devant de l'emballage ne ferait qu'aggraver le problème de sous-consommation de produits laitiers, puisque qu'elle risque de susciter une hésitation à choisir un produit affichant une étiquette, ce qui risque, à terme, de diminuer leur consommation malgré leurs bienfaits pour la santé.

Alors que certains aliments transformés pourront s'ajuster à cette politique, par exemple en remplaçant le gras saturé dans leur recette pour un autre lipide, cela n'est pas envisageable pour la plupart des fromages. Et de plus, ce n'est même pas requis si on s'en tient à l'évidence scientifique.

Sur le plan des impacts socioéconomiques, malheureusement, Santé Canada n'a pas consulté le secteur laitier et les autres intervenants pour évaluer les véritables impacts de la réglementation proposée. Tel que l'indique le mémoire des PLC, l'analyse des coûts et avantages de Santé Canada présente des lacunes. Par exemple, elle ne prend pas en considération la hausse des coûts des soins de santé causée par une réduction de la consommation de produits laitiers.

De plus, des coûts considérables ont été omis de l'analyse et ont plutôt été qualifiés de répercussions non quantifiables, alors que la production et la transformation laitière du Québec seulement génèrent des retombées économiques très importantes pour l'économie du Canada,

avec 83 000 emplois, 6,2 milliards de dollars de contributions au PIB et 1,3 milliard de dollars de recettes fiscales pour les gouvernements. La politique dissuasive de Santé Canada pourrait avoir des impacts négatifs sur le secteur laitier d'ici et les régions. Rappelons que durant les années 90, l'épisode de cholestérophobie a fait très mal au secteur laitier. La science ayant depuis rétabli les faits sur le gras laitier, il faut éviter de mettre sur pied une politique qui encouragerait à nouveau la phobie des gras laitiers.

Nous demandons donc au gouvernement et à Santé Canada :

- ✓ **De repenser leur projet de réglementation en ne se basant pas uniquement sur la teneur en gras, en sel ou en sucre pour évaluer si un aliment est sain. Le gouvernement devrait plutôt analyser la valeur globale des produits laitiers, en considération des plus récentes connaissances scientifiques.**

Si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec son projet de réglementation, nous lui demandons:

- ✓ **D'exempter les produits laitiers en raison de leurs contributions à la santé de la population canadienne;**
- ✓ **De procéder à une évaluation complète des *véritables* coûts du programme pour les industries touchées, dont l'industrie laitière.**

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,



Bruno Letendre